



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 juillet 2023**

Date de convocation : vendredi 30 juin 2023

Délibération n° CC_2023_149
Nomenclature : 4.1.5

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 46

Votants : 55

Pouvoirs :

M. Jean-Luc FOURRE à Mme Annie GRELET,
Mme Aurore DESCHAMPS à M. Philippe ROUET,
M. Alexandre GRENOT à M. Francis GRELLIER,
M. Pierre TUAL à M. Joseph DE MINIAC, Mme
Véronique CAMBON à Mme Caroline AUDOUIN,
M. Philippe CREACHCADEC à M. Joël TERRIEN,
Mme Evelyne PARISI à M. Bruno DRAPRON,
Mme Véronique TORCHUT à M. Ammar BERDAI,
M. Pierre HERVE à M. David MUSSEAU

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Le 6 juillet 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de la CDA de Saintes, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, Mme Annie GRELET, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent DAVIET, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, M. Jean-Philippe MACHON, M. Pierre MAUDOUX, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, Mme Anne RAYNAUD, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Eric BIGOT, Mme Sylvie CHURLAUD, M. Jacki RAGONNEAUD, M. Bernard COMBEAU, M. Rémy CATROU, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, Mme Céline VIOLLET, M. Michel ROUX

Secrétaire de séance : Mme Annie GRELET

RAPPORT

Le rapporteur rappelle que le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Les agents concernés sont les agents titulaires occupant un emploi permanent à temps complet et à temps non complet ainsi que les agents non titulaires occupant un emploi permanent à temps complet et à temps non complet.

Conformément au Code général de la fonction publique, aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent pas.

Après avis du Comité Social Territorial du 30 juin 2023, il est proposé de modifier le tableau des effectifs, comme suit ce qui permettra :

- De finaliser les procédures de recrutement
- De faciliter les mobilités internes/externes
- De permettre les avancements de grade 2023

1/ Recrutements - mobilités internes/externes

Considérant les besoins de la Direction Education, Enfance, Jeunesse,

Considérant la nécessité de modifier le temps de travail de certains agents de la direction,

Considérant la demande d'un agent de diminuer son temps de travail,

Considérant la réintégration d'un agent suite à disponibilité,

Considérant les demandes de changement de filière de 2 agents compte tenu de leurs missions quotidiennes (passage de la filière technique à la filière médico-sociale),

Considérant les besoins de recrutement suite au départ d'agents (retraite, disponibilité),

Considérant la réussite au concours d'attaché d'un agent de la direction,

Considérant les missions exercées par l'agent justifie sa nomination sur ce grade,

Considérant que le grade occupé actuellement par l'agent concerné, à savoir animateur principal de 1ère classe à temps complet, sera supprimé du tableau des effectifs au terme de la période de stage réglementaire, conformément au statut particulier en vigueur,

Considérant les besoins de la Direction Cohésion sociale et territoriale,

Considérant qu'à l'issue du jury de recrutement de coordonnateur PRE, l'agent retenu est recruté sur le grade d'animateur,

Considérant les besoins de la Direction Générale,

Dans le cadre du Contrat de Développement et de Transition Saintonge Romane 2023-2025 signé avec la Région Nouvelle Aquitaine, le Ferrocampus, centre d'excellence ferroviaire à Saintes va être développé,

Considérant qu'afin de mener à bien ce projet, il est nécessaire de créer un poste à temps complet de chef de projet développement et attractivité territoriale en charge du Ferrocampus,

Considérant qu'il s'agit d'un poste de catégorie A, filière administrative ou technique, cadres d'emplois des attachés ou ingénieurs territoriaux,

Considérant que ce poste pourrait être subventionné à hauteur de 40% à 50% par la Région,

Considérant que, si les démarches de recrutement par voie statutaire s'avéraient infructueuses, qu'il conviendrait de faire appel à un agent contractuel, en application de l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, selon les modalités suivantes :

- Application de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique,
- Travail à temps complet
- Date d'effet du contrat : dès que possible
- Niveau : Contractuel équivalent catégorie A
- Définition du poste : Chef de projet développement et attractivité territoriale en charge du Ferrocampus,
- Type et durée du contrat : de droit public à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée totale de six ans dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique
- Rémunération : grille indiciaire applicable au grade retenu des cadres d'emplois considérés
- Régime indemnitaire en vigueur
- Conditions de travail générales et avantages applicables aux agents de l'établissement

Considérant les besoins de la Direction Générale, service accueil

Considérant la vacance de poste d'agent d'accueil polyvalent au siège de la CDA initialement rattaché au budget annexe de la régie des déchets et dorénavant rattaché au budget principal suite à la réorganisation du service accueil, il convient de créer au budget principal ce poste de catégorie C, grade d'adjoint administratif à temps complet et de, corrélativement, le supprimer du budget annexe

de la régie des déchets,

Considérant les besoins de la Direction Patrimoine

Considérant qu'à l'issue du jury de recrutement de conducteur d'opérations, l'agent retenu sera recruté sur le grade d'ingénieur territorial, il convient donc de supprimer les autres grades ouverts pour ce recrutement,

Considérant les besoins de la Direction des Ressources Humaines,

Considérant qu'à l'issue du jury de recrutement de conseiller de prévention, l'agent retenu est titulaire du grade d'agent technique,

Considérant les besoins de la Direction des Systèmes d'Information et de télécommunication,

Considérant qu'à l'issue du jury de recrutement de gestionnaire d'applications, l'agent retenu est titulaire du grade d'adjoint technique,

Considérant les besoins de la Direction Aménagement du Territoire,

Considérant qu'à l'issue du jury de recrutement d'animateur OPAH-RU Habitat indigne, l'agent retenu est recruté sur le grade de technicien,

Considérant les besoins de la Direction des Eaux et Espaces Naturels,

Il est nécessaire de créer un poste d'animateur « sentiers » à temps complet, poste de catégorie A ou B, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs ou techniciens et un poste d'animateur environnement - Espaces Naturels Sensibles (ENS) à temps complet, poste de catégorie A ou B, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs ou techniciens,

Considérant que, si les démarches de recrutement par voie statutaire s'avéraient infructueuses, qu'il conviendrait de faire appel à un agent contractuel pour ces 2 postes, en application de l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, selon les modalités suivantes :

- Application de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique,
- Travail à temps complet
- Date d'effet du contrat : 1^{er} Septembre 2023
- Niveau : Contractuel équivalent catégorie A ou B
- Définition du poste : Un animateur « sentiers » et un animateur environnement - « ENS »
- Type et durée du contrat : de droit public à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée totale de six ans dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique
- Rémunération : grille indiciaire applicable au grade retenu des cadres d'emplois considérés
- Régime indemnitaire en vigueur
- Conditions de travail générales et avantages applicables aux agents de l'établissement

2/ Avancements de grade

Considérant qu'il convient de créer au tableau des effectifs les postes correspondants à l'ensemble des avancements de grade, tous services confondus, à compter du 1^{er} août 2023,

Considérant ainsi, que compte tenu des besoins susvisés des services de l'établissement et pour permettre les avancements de grade de l'année, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Budget principal

GRADES	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Adjoint technique	+ 3 TNC (23,90h/29,5h/25,8h)	
Adjoint technique		- 3 TNC (17,50h/32H/25,5h)
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	+ 1 TNC (14h)	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		- 1 TNC (18,30h)
Adjoint technique	+ 1 TNC (13,76h)	
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	+ 1 TC	

Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe		- 1 TC
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	+ 1 TC	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	/	- 1 TC
Adjoint d'animation	+ 3 TNC (30h)	
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe		- 2 TNC (19,5h/24,5h)
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		- 1 TC
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	+ 2 TC	
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe		- 1 TNC (32h)
Adjoint technique	+ 1 TC	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		- 1 TC
Attaché	+ 1 TC	
Animateur principal de 1 ^{ère} classe		- 1 TC
Animateur	+ 1 TC	
Emploi de catégorie B, cadres d'emplois des animateurs		- 1 TC
Emploi de catégorie A, cadres d'emplois des attachés ou ingénieurs	+ 1 TC	
Adjoint administratif	+ 1 TC	
Attaché		- 1 TC
Attaché principal		- 1 TC
Directeur		- 1 TC
Attaché hors classe		- 1 TC
Ingénieur principal		- 1 TC
Ingénieur hors classe		- 1 TC
Emploi de catégorie B, cadre d'emplois des techniciens		- 1 TC
Adjoint technique	+ 1 TC	
Emploi de catégorie B, cadre d'emplois des techniciens		- 1 TC
Adjoint technique	+ 1 TC	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe		- 1 TC
Technicien	+ 1 TC	
Emploi de catégorie B - cadres d'emplois de rédacteurs et techniciens		- 1 TC
Emploi de catégorie A ou B, cadres d'emplois des ingénieurs et techniciens	+ 2 TC	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	+ 3 TC	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		- 3 TC
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	+ 1 TC	
Rédacteur		- 1 TC

Attaché principal	+ 1 TC	
Attaché		- 1 TC
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	+ 5 TC + 1 TNC (30h)	
Adjoint d'animation		- 5 TC - 1 TNC (30h)
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	+ 2 TC + 1 TNC (30h)	
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe		- 2 TC - 1 TNC (30h)
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	+ 1 TC	
Animateur principal de 2 ^{ème} classe		- 1 TC
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	+ 1 TC + 1 TNC (30,30h)	
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe		- 1 TC - 1 TNC (30,30h)
Auxiliaire de classe supérieure	+ 1 TC	
Auxiliaire de classe normale		- 1 TC
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	+ 1 TC	
Educateur de jeunes enfants		- 1 TC
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	+ 2 TC et + 5 TNC (19h/29h/31h/22,20h/18,9h)	
Adjoint technique		- 2 TC / - 5 TNC (19h/29h/31h/22,20h/18,9h)
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	+ 2 TNC (4,80h/17,70h)	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		- 2 TNC (4,80h/17,7h)
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	+ 1 TC	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe		- 1 TC
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	+ 1 TNC (16h)	
Adjoint du patrimoine		- 1 TNC (16h)

Budget annexe Régie des déchets

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe		- 1 TC
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	+ 1 TC	
Adjoint technique		- 1 TC
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	+ 5 TC	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		- 5 TC

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2023,

Vu la délibération n° 2023 -148 du Conseil Communautaire en date du 06 juillet 2023 approuvant les ratios d'avancement « promus-promouvables »,

Vu le tableau des effectifs,

Vu le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 30 juin 2023,

Considérant les crédits prévus au budget 2023, chapitre 012,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'approuver** les éléments de modification mentionnés ci-avant.
- **de procéder** à la modification du tableau des effectifs du Budget Principal et du Budget Annexe de la Régie des déchets ci-annexés, conformément aux éléments ci-dessus mentionnés.
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant en charge des Ressources Humaines et du Dialogue Social, à l'Administration générale à signer tout document à cet effet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 55 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance



Annie GRELET

Pour extrait conforme,



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Budget principal

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	EFFECTIF BUDGETAIRES PERMANENTS TOTAL	EFFECTIFS BUDGETAIRES PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EFFECTIFS TITULAIRES	EFFECTIF CONTRACTUELS
Filière administrative					
Adjoint administratif	C	8	2	6	0
Adjoint administratif principal 1° classe	C	19	0	18	0
Adjoint administratif principal 2° classe	C	11	3	11	0
Rédacteur	B	6	0	4	2
Rédacteur principal 1° classe	B	6	0	6	0
Rédacteur principal 2° classe	B	4	0	4	0
Attaché	A	18	0	12	5
Attaché hors classe	A	3	0	1	0
Attaché principal	A	5	0	2	1
Directeur	A	1	0	1	0
Total		81	5	65	8
Filière animation					
Adjoint d'animation	C	58	48	35	0
Adjoint d'animation principal 1° classe	C	17	6	15	0
Adjoint d'animation principal 2° classe	C	34	18	32	0
Animateur	B	6	0	5	1
Animateur principal 1° classe	B	3	0	2	0
Animateur principal 2° classe	B	2	0	2	0
Total		120	72	91	1
Filière culturelle					
Adjoint du patrimoine principal de 2° classe	C	1	1	1	0
Total		1	1	1	0
Filière technique					
Adjoint technique	C	83	53	58	9
Adjoint technique principal 1° classe	C	13	6	13	0
Adjoint technique principal 2° classe	C	83	47	78	0
Agent de maîtrise	C	17	1	16	1
Agent de maîtrise principal	C	7	3	7	0
Technicien	B	7	0	3	4
Technicien principal 1° classe	B	9	0	9	0
Technicien principal 2° classe	B	2	0	0	1
Ingénieur	A	7	0	4	3
Ingénieur en chef	A	1	0	1	0
Ingénieur principal	A	3	0	3	0
Total		232	110	192	18
Filière médico-sociale					
Agent social	C	3	0	3	0
ATSEM principal 1° classe	C	35	3	34	0
ATSEM principal 2° classe	C	17	0	11	1
Auxiliaire puér classe supérieure	B	6	0	6	0
Auxiliaire puér classe normale	B	5	1	4	1
Assistant socio-éducatif	A	1	0	1	0
Educateur de jeunes enfants	A	1	0	1	0

Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	7	0	7	0
Cadre supérieur de santé	A	1	0	1	0
Puéricultrice hors classe	A	2	0	2	0
Total		78	4	70	2
Filière sportive					
Opérateur des APS principal	C	1	0	1	0
Opérateur des APS qualifié	C	1	0	1	0
Educateur des APS	B	5	0	2	3
Educateur des APS principal 1° classe	B	4	0	4	0
Educateur des APS principal 2° classe	B	2	0	2	0
Total		13	0	10	3
Emplois fonctionnels					
DGAS	A	1	0	1	0
DGS (emploi fonctionnel) de 40 à 80000 hab	A	1	0	1	0
Total		2	0	2	0
Divers					
Emploi de catégorie A	A	3	0	0	0
Emploi de catégorie B ou A	B/A	1	0	0	0
Emploi de catégorie C ou B	C/B	1	0	0	0
Emploi de catégorie B	B	2	0	0	0
Emploi de catégorie C	C	1	0	0	0
Collaborateur de cabinet	A	2	0	0	1
Total		10	0	0	1
Total général		537	192	431	33

Budget annexe de la régie des déchets

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	EFFECTIF BUDGETAIRES PERMANENTS TOTAL	EFFECTIFS BUDGETAIRES PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EFFECTIFS TITULAIRES	EFFECTIF CONTRACTUELS
Filière administrative					
Adjoint administratif principal 1° classe	C	3	0	3	0
Directeur	A	1	0	0	0
Total		4	0	3	0
Filière technique					
Adjoint technique	C	1	1	0	0
Adjoint technique principal 1° classe	C	33	0	24	0
Adjoint technique principal 2° classe	C	14	0	8	0
Agent de maîtrise	C	1	0	0	0
Agent de maîtrise principal	C	2	0	2	0
Technicien principal 1° classe	B	2	0	1	0
Ingénieur	A	1	0	0	1
Total		54	1	35	1
Total général		58	1	38	1